



AVIS PUBLIC

SÉANCE PUBLIQUE DE CONSULTATION
RÈGLEMENT NUMÉRO 1006-019

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, assistant-greffier de la Ville de Terrebonne, que le conseil a adopté par résolution, lors de la séance tenue le 10 septembre 2018, le projet de règlement numéro 1006-019 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 1006 de la Ville de Terrebonne.

QU'une assemblée publique de consultation sur ledit projet se tiendra le **mercredi 26 septembre 2018, à 17 h, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne.**

Au cours de cette assemblée, M. Réal Leclerc, conseiller municipal, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et il entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

QUE l'objet du projet de règlement 1006-019 est d'autoriser l'usage « gymnase et club athlétique » comme usage conditionnel dans les secteurs industriels.

Les zones concernées sont toutes les zones du groupe d'usage Industrie (I).

Le projet de règlement numéro 1006-019 contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement numéro 1006-019 est disponible pour consultation au bureau du greffier au 775, rue Saint-Jean-Baptiste, à Terrebonne, durant les heures normales d'ouverture des bureaux.

À Terrebonne, ce 19^e jour du mois de septembre 2018.

L'assistant-greffier,

Pierre Archambault, LL.B., MBA
